

**SMBV2A**

16, rue de la muraille
12 390 RIGNAC
Tel : 05.65.63.58.21
mail : contact@aveyronamont.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION**Date** : 26/10/2020 à 10H**Lieu** : FLAVIN (salle des fêtes)**OBJET** : Comité de Pilotage Briane (COPIL) N°1→ **Personnes présentes :**

Nom et Prénom	Organisme (fonction)
M. ARTUS Michel	Président SMBV2A
Mme LACOMBE Sophie	Adjoint au Maire Flavin – Elue SMBV2A
Mme PAGES-TOUZÉ Laurence	Maire de Ste-Radegonde
M. FOURY Stéphane	Elu Flavin et SMBV2A
M. DIEUDE Robert	Adjoint au Maire – Le Monastère
Mme ADNET Catherine	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. DORADO Thibaut	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. SOULIÉ Anthony	Elu Chambre d'Agriculture 12 – JA12 – Elu commune de St Radegonde et SMBV2A
M. DELHEURE Christian	Elu commune de Luc-La Primaube et SMBV2A
M. AUDARD Martin	AHP 12
M. BRU Jean-Claude	Président HAV – Secrétaire général FDAPPMA12
Mme GUILMET Martine	FDAAPPMA 12 (responsable cellule technique)
Mme BESSIERE Cathy	Chambre agriculture 12
M. POUGET Christian	Chambre agriculture 12
M. FABIÉ Eric	FDSEA 12
Mme MAUREL Céline	FDSEA 12 (Flavin)
Mme SALLES Raphaëlle	FDSEA 12 (animatrice)
M. CANCE Simon	JA12
M. GALTIER Johan-Kévin	Confédération Paysanne 12
Mme CHARLES Alice	ADASEA D'Oc
Mme SUDRES Marion	SMBV2A (directrice – animatrice du contrat rivière)
M. MIQUEL Vincent	SMBV2A (technicien de rivière)
Mme TAURINES Anaïs	SMBV2A (technicienne)
M. LAVERGNE Vincent	SMBV2A (animateur espace rural)

→ **Personnes excusées** : M. GAYRARD Patrick (Rodez Agglomération – SMBV2A) M. CHARLES Nicolas (Rodez Agglomération), Mme ALBERTO Fanny (Conseil Régional Occitanie), M. CHARRETIER Stéphane (OFB), M. GALIBERT David (ADASEA D'Oc), Mme CANAC Adeline (CA12)

COMPTE-RENDU

M. ARTUS, président du SMBV2A, ouvre la réunion en remerciant la commune de Flavin pour l'accueil dans la salle des fêtes communale.

M. le président exprime ensuite un mot de bienvenu à l'ensemble des participants pour ce 1^{er} COPIL Briane qui marque le lancement d'une dynamique importante pour le bassin versant. Ce dernier évoque le bassin des Serènes (à l'Ouest du département) où un projet de ce type a été engagé il y a maintenant une petite dizaine d'années et sur lequel les retours sont aujourd'hui très positifs.

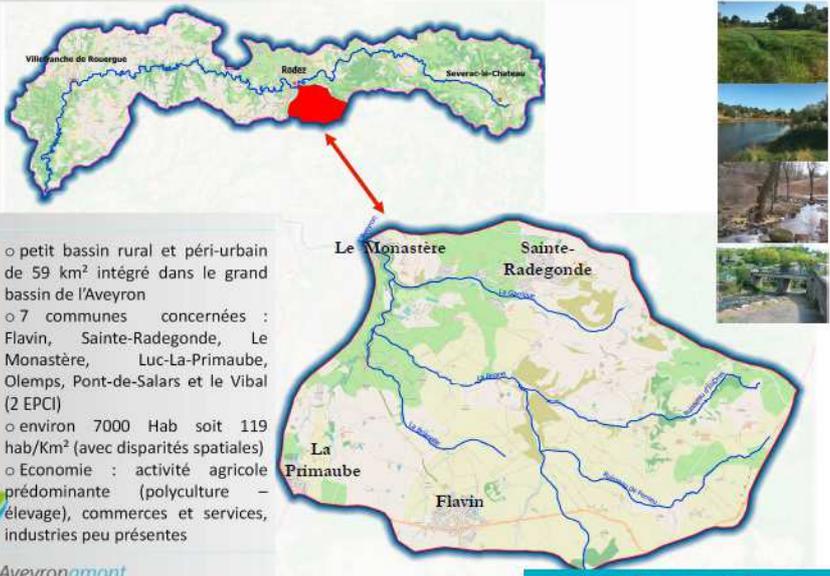
Il s'agit réellement d'une démarche qui vient du territoire et de ses acteurs avec plusieurs bénéfices pour les milieux aquatiques mais aussi et surtout pour l'économie du territoire en général.

L'objet principal de la réunion de ce jour est de présenter le projet et ses premières déclinaisons étant précisé que ce dernier va se dérouler sur à minima 5 années consécutives à compter de 2020.

Après un tour de table de présentation des différents participants, la parole est donnée à V. LAVERGNE, animateur espace rural au sein du SMBV2A, en charge de ce projet notamment.

1 / Le bassin versant de la Briane : de quoi parle-t-on ?

1 / le bassin versant de la Briane : de quoi parle-t'on ?



- o petit bassin rural et péri-urbain de 59 km² intégré dans le grand bassin de l'Aveyron
- o 7 communes concernées : Flavin, Sainte-Radegonde, Le Monastère, Luc-La-Primaube, Olemps, Pont-de-Salars et le Vibal (2 EPCI)
- o environ 7000 Hab soit 119 hab/Km² (avec disparités spatiales)
- o Economie : activité agricole prédominante (polyculture – élevage), commerces et services, industries peu présentes

Aveyronamont

COPIL Briane – 26 octobre 2020 –

2 / Pourquoi un COPIL Briane ?

2 / Pourquoi un COPIL Briane ?

2-1 / Contexte technique

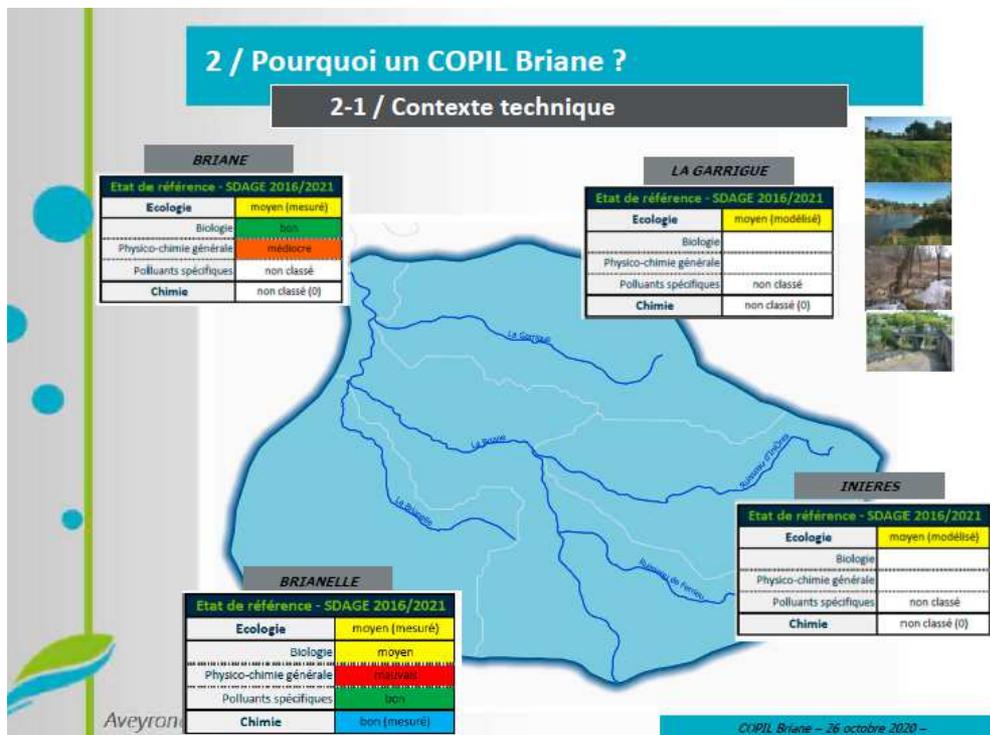
- o La totalité des 4 masses d'eau du bassin de la Briane (Briane, Brianelle, La Garrigue, Inières) n'atteignent pas l'objectif technique et réglementaire de « bon état écologique » (état qualifié de « moyen »)
- o Les 2 masses d'eau les plus dégradées sont :
 - o La Brianelle
 - o La Briane
- o Les pressions identifiées sont multiples :
 - o Assainissement domestique
 - o Agricole
 - o Hydrologie
 - o Morphologie
 - o ...

♦ Enjeu fort de « reconquête du bon état » pour satisfaire l'ensemble des usages

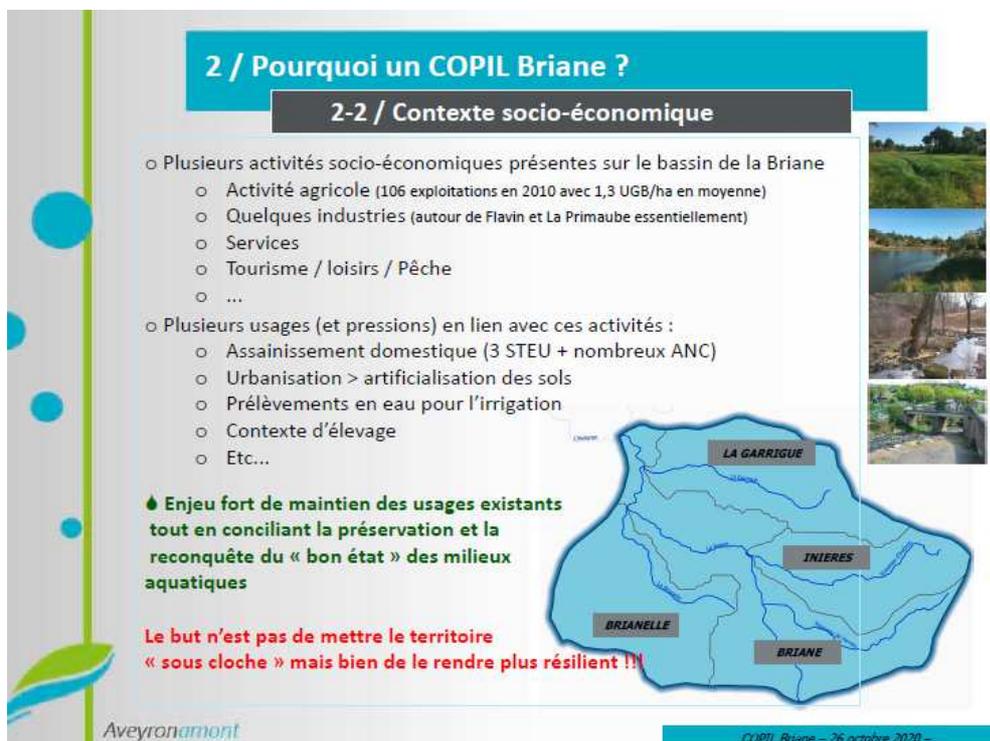


Aveyronamont

COPIL Briane – 26 octobre 2020 –



A noter que les données permettant de qualifier l'état des masses d'eau du bassin de la Briane sont issues à la fois de stations de mesure de la qualité (dont station sur la Briane au Monastère depuis 1997) et de modélisations sur les masses d'eau ne bénéficiant pas d'un réseau de stations qualité (La Garrigue et Inières notamment). Sur la base de l'interprétation des données de la station du Monastère, il est important de noter que la dynamique d'évolution de l'état écologique des masses d'eau est plutôt positive puisque nous sommes passés d'un état physico-chimique qui était mauvais (fin des années 1990) à passable (entre 2001 et 2013), pour arriver aujourd'hui à un état globalement moyen (avec quelques nuances ces dernières années). Néanmoins, il n'est pas possible de se contenter de cet état moyen, signe de fragilités et surtout ne permettant pas d'atteindre l'objectif réglementaire de bon état fixé par la Directive cadre sur l'eau.



2 / Pourquoi un COPIL Briane ?

2-3 / Contexte politique

- o Volonté politique de « préservation et reconquête de l'état des milieux aquatiques » à l'échelle du bassin Aveyron Amont
- o Déclinaison de cette volonté par l'intermédiaire de l'outil CONTRAT DE RIVIERE :
 - o 2013 – 2019 : travail important de concertation (partage avec l'ensemble des acteurs « supra » de l'état des lieux, des objectifs et enjeux, et enfin identification des actions concrètes)
 - o 2020 – 2024 : période de déclinaison des actions

◆ Enjeu fort sur la thématique « agriculture - espace rural »
identifié sur 3 sous-bassins prioritaires :

- Olip
- Briane
- Serènes (avec expérience déjà acquise)

Le projet ne fait donc que démarrer sur la Briane !

Toutes les actions sont basées sur le principe du Volontariat dans une logique Gagnant / Gagnant !!!



Aveyronamont

COPIL Briane – 26 octobre 2020 –

L'exemple de la dynamique impulsée sur le bassin des Serènes (depuis une petite dizaine d'années) est intéressant pour mentionner des actions qui pourront potentiellement être déclinées sur le bassin de la Briane ces prochaines années :

2 / Pourquoi un COPIL Briane ?

Bonus : exemple d'actions GAGNANT / GAGNANT réalisées sur le bassin des Serènes et que nous pourrions proposer sur le bassin de la Briane...

Mise en dérivation de plan d'eau



Aménagement de points d'abreuvement



Plantations de haies anti-érosives



Aides à l'acquisition de matériel agricole alternatif



Organisation de formations sur la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques



COPIL Briane – 26 octobre 2020 –

Il est bien précisé que d'autres actions de type gagnant/gagnant ont également été déclinées dans le domaine de l'assainissement (optimisation des assainissements collectifs et non-collectifs).

Néanmoins, il est bien mentionné qu'il est encore trop tôt pour préciser les actions qui seront retenues sur le bassin de la Briane dans un contexte où c'est justement le COPIL Briane qui décidera de retenir telles ou telles actions en fonction des problématiques, des enjeux et surtout de la volonté politique. En effet, chaque action est conditionnée à l'engagement volontaire des différentes parties prenantes.

3 / Un COPIL Briane : pour quoi faire ?

3 / Un COPIL Briane : pour quoi faire ?

- Emanation des différents acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques
- impulse la dynamique générale du projet territorial
- donne un avis sur les différentes actions de reconquête identifiées et propose au besoin des ajustements en cours de programme
- examine chaque année l'activité d'animation du projet

Le COPIL est « le parlement local de l'eau » sur le bassin de la Briane.

L'instance COPIL est en lien étroit avec le Comité de Rivière et la structure porteuse de l'animation (SMBV2A).

Le COPIL est appuyé par un COTEC (comité technique) se réunissant au besoin préalablement à chaque COPIL




Aveyronamont COPIL Briane – 26 octobre 2020 –

4 / Composition du COPIL Briane

4 / Composition du COPIL Briane

Le COPIL Briane est une émanation des différents acteurs du territoire concernés par les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Sa composition est fixée par le COPIL lui-même sous couvert du SMBV2A (structure animatrice). Il est composé :

- **De représentants des collectivités**
 - Maires et élus SMBV2A des communes concernées
 - Présidents des EPCI concernées
 - Conseil départemental de l'Aveyron
 - Conseil régional Occitanie
- **De représentants d'usagers**
 - Instances agricoles (chambre d'agriculture, ADASEA, syndicats agricoles...)
 - Associations ou fédérations environnementales (FDAPPMA, AAPPMA, etc...)
- **De représentants des administrations** (DDT – OFB - Agence de l'eau, etc...)

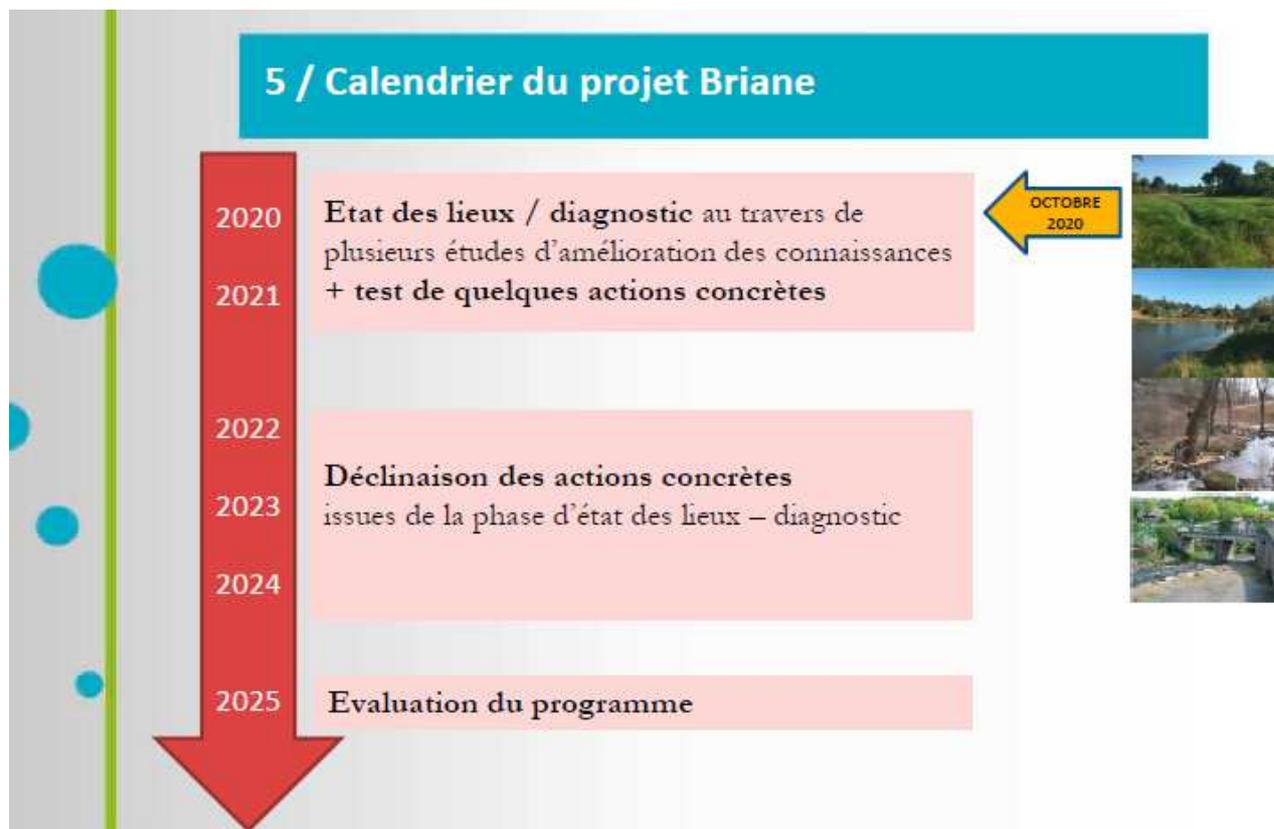
Eventuelles suggestions pour faire évoluer la composition du COPIL...




Aveyronamont COPIL Briane – 26 octobre 2020 –

Mme ADNET (Agence de l'Eau) se demande s'il ne serait pas opportun de proposer à certains organismes économiques agricoles de rejoindre le COPIL Briane. Plusieurs représentants agricoles s'expriment en précisant que cela pourrait être intéressant en effet sous réserve que ces organismes disposent à minima d'une légitimité technique (exemple : UNOTEC pour l'appui technique aux prévisionnels de fumure). Il est néanmoins bien précisé que ces organismes pourront être proposés à tout moment en vue de rejoindre le projet.

5 / Calendrier du projet Briane



6 / Les premières actions identifiées en 2020 et début 2021

6 / Les premières actions identifiées en 2020 et début 2021

- **action AGRI-1 : études d'amélioration des connaissances sur l'activité agricole :**
 - Étude typologique agricole (réalisation Chambre d'agriculture)
 - Diagnostic agro-environnemental d'exploitations agricoles représentatives du territoire (réalisation ADASEA D'OC)

→ Étude typologique agricole en cours depuis septembre 2020
- **action MA-PPG-1 : réalisation des travaux prévus au PPG 2015-2021** (1 chantier prévu sur la Brianelle à Flavin / travaux sur ripisylve + aménagement de points d'abreuvement + mise en défens des berges / 2021)
- **action MA-PPG-2 : diagnostics et propositions de travaux en vue du futur PPG 2022-2026** (1^{er} semestre 2021)
- **action MA-PPG-4 : finalisation de l'inventaire des zones humides** (Flavin essentiellement sachant que ce travail a été réalisé sur les autres communes)
- **action SA-2 : optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement** (appui régulier d'Aveyron Ingénierie et Rodez Agglo)

Le COPIL sera tenu informé de manière régulière de la déclinaison de ces différentes actions.

Aveyronamont

COPIL Briane – 26 octobre 2020 –

Plusieurs observations ou compléments sont formulés en lien avec les premières actions identifiées :

► Action AGRI-1 : études d'amélioration de la connaissance sur l'activité agricole

- Etude typologique agricole (réalisation Chambre d'Agriculture)

Au travers du diaporama n°2 (voir ci-après), Mme BESSIERES (CA12) rend compte des conclusions de l'étude typologique agricole qui est actuellement en cours de finalisation sur le bassin de la Briane.

Il est bien précisé par V. LAVERGNE (SMBV2A) que dans l'idéal, cette étude aurait dû être lancée postérieurement au 1^{er} COPIL. Néanmoins, le contexte de la pandémie COVID-19 n'ayant pas permis de réunir un 1^{er} COPIL fin de printemps et début d'été, l'étude a toutefois été lancée par anticipation. L'objectif était en effet de ne pas perdre trop de temps pour la suite du projet.

Cette étude a pour vocation d'aider à mieux comprendre l'organisation agricole du territoire, notamment pour faciliter la connaissance du contexte en vue de proposer dans un 2^{ème} temps des actions adaptées aux problématiques, enjeux, et aussi aux volontés locales. En lien avec le contexte COVID-19, les 2 réunions de travail initialement prévues avec les responsables agricoles pour récolter les données utiles à l'étude ont été remplacées par une enquête téléphonique.

D'un point de vue synthétique, il en ressort les enseignements suivants :

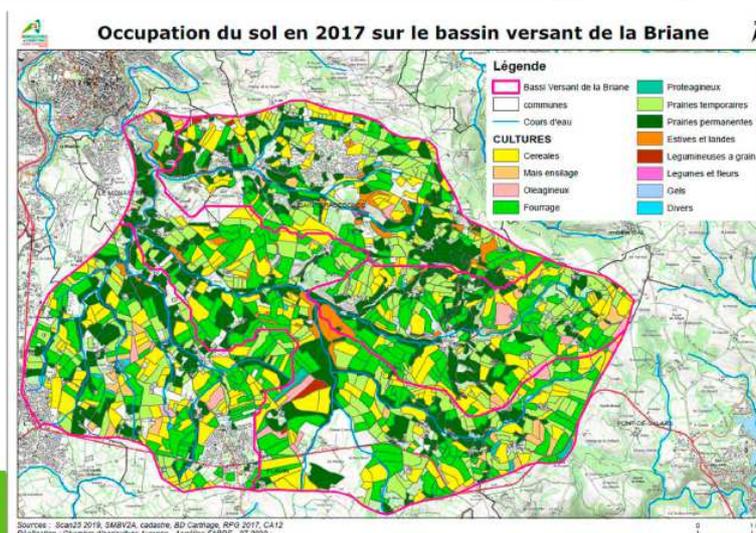
METHODOLOGIE

- Cartographie de la zone et recherche des sièges d'exploitation
- Elaboration d'un questionnaire
- 2 réunions prévues sur la bassin versant de la Briane (annulées)
- Enquêtes téléphoniques
- Utilisation des données PAC, des bases de données internes et croisement des données avec les collègues experts
- Rédaction



Les résultats

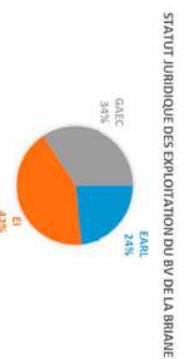
- Bassin versant : 4550 ha déclarés à la PAC
- 130 exploitations exploitent sur le BV et 64 sièges d'exploitation
- Baisse des surfaces PAC entre 2014 et 2017 de 2,6 %





Les chefs et la main d'œuvre des exploitations

- 64 sièges d'exploitation sur le BV avec une majorité de sociétés

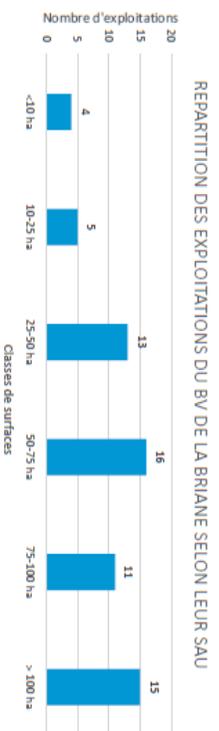


- 98 chefs d'exploitation (1,5 chef/exploitation)
- 15 % des exploitations ont un chef pluriactif
- 16 exploitations font appel à de la main d'œuvre salariée pour l'équivalent de 15 UTH
- 1/3 ont recours à de la main d'œuvre bénévole

Les surfaces



- SAU moyenne des EA ayant siège dans le BV : 70 ha

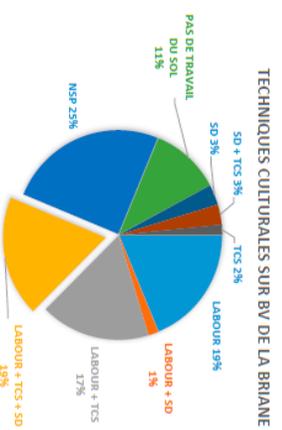


- Assollement 2017



Les surfaces

- Le travail du sol
 - 1/5 labour exclusif
 - 1/5 techniques simplifiées
 - Le reste combinaison des diverses techniques

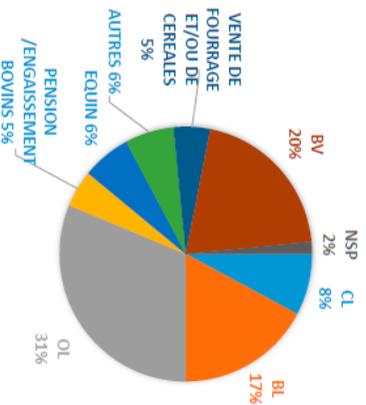


- Des techniques raisonnées à la parcelle et de plus en plus de travail simplifié
- Présence d'irrigation via des lacs collinaires pour sécuriser l'autonomie alimentaire dans 12 exploitations essentiellement laitière (60 ha de maïs irrigué + luzerne + maraîchage).

Les productions



Productions principales



39 % ont une seconde production

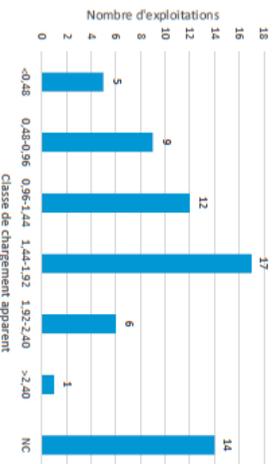
Type de production secondaire	Nombre d'exploitations
Production animale	23 exploitations
Apaveux d'engrassement	2
Egrassement de bovins	2
Bovin viande	10
Bovin lait	1
Equins	2
Ovin viande	5
Porcs charcutiers	1
Production végétale	2 exploitations
Cultures de vente	2

14 exploitations font de la transformation et/ou de la vente directe

Les productions



- Le chargement apparent moyen : 1,31 UGB/ha de SFP

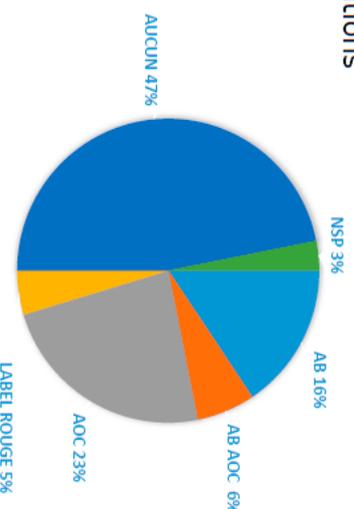


- Les systèmes Caprins : 1,99 UGB/ha en moyenne
- Les systèmes Ovins lait : 1,57 UGB/ha en moyenne
- Les systèmes Bovins lait : 1,33 UGB/ha en moyenne
- Les systèmes Bovins viande : 1,16 UGB/ha en moyenne

Les signes officiels de qualité



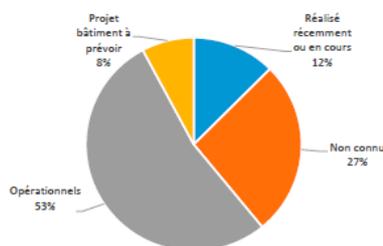
- 1 exploitation sur 2 est sous signe officiel de qualité :
 - La filière AOC Roquefort : 19 exploitations
 - L'agriculture biologique : 14 exploitations
- Label Rouge : 3 exploitations



Des bâtiments fonctionnels



- 65 % au moins des exploitations ont des bâtiments fonctionnels ou récents
- 8 % prévoient un projet bâtiment dans les prochaines années

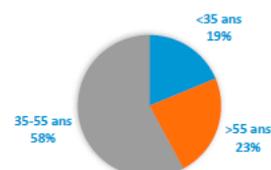


- Des mises aux normes réalisées ces dernières années notamment accentuées avec la réglementation zone vulnérable

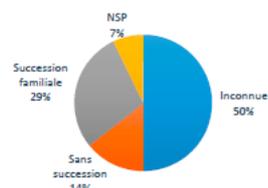
Le renouvellement des générations



- Près de 60 % des chefs ont entre 35-55 ans



- ¼ de plus de 55 ans susceptibles de partir en retraite dans les 10 prochaines années soit 14 exploitations



- Des incertitudes sur les successions

Conclusion



- Un territoire dynamique avec de nombreux chefs d'exploitation,
- Des productions diversifiées et sous signes officiels de qualité,
- Les ¾ de la SAU en herbe,
- Une sensibilité à l'environnement dans les pratiques culturelles,
- Des interrogations concernant l'autonomie alimentaire des exploitations, le renouvellement des générations et l'avenir de certaines production (BL, BV notamment)
- Une surface globale exploitée du bassin versant en diminution (urbanisation)

- **Diagnostic agro-environnemental d'exploitations agricoles représentatives (réalisation ADASEA D'OC)**

Au travers du diaporama n°3 (voir ci-après), Mme CHARLES (ADASEA D'OC) explicite l'étude de diagnostic environnemental des exploitations du bassin de la Briane qui va débiter dans les prochaines semaines. Il est bien précisé qu'il ne s'agit pas de diagnostics réalisés sur la totalité des exploitations du bassin de la Briane, mais uniquement de diagnostics représentatifs des typologies d'exploitations identifiées dans l'étude de la CA12 (voir diapositive « les productions »). Au plus, une quinzaine de diagnostics seront réalisés sur le bassin de la Briane. L'objectif de cette étude est d'aller un peu plus loin dans la caractérisation des systèmes agricoles et des potentielles pratiques à risques pour là aussi mieux les comprendre et adapter les leviers d'actions.

Méthodologie de travail diagnostics agro-environnementaux

- Ce diagnostic réalisé par l'ADASEA permet une approche globale du système d'exploitation.
 - Les thématiques abordées permettront d'identifier et d'évaluer les impacts environnementaux des pratiques agricoles en tenant compte des spécificités de l'exploitation et du milieu.
 - Ce diagnostic a pour objectif d'évaluer les progrès qu'il est possible de réaliser en matière d'environnement sur l'exploitation.
 - Il va permettre de proposer à l'agriculteur des actions ou des mesures pertinentes et adaptées à son contexte local.
 - De ce fait, il sera orienté vers une gestion optimale de ses pratiques à l'échelle de l'exploitation. C'est par ailleurs un outil de sensibilisation de l'agriculteur à la prise en compte de l'environnement.
- Quel intérêt pour l'agriculteur ?
 - Identifier les points faibles et les points forts des pratiques de l'exploitation vis-à-vis de l'environnement
 - Être orienté vers des actions permettant d'améliorer les pratiques agricoles tout en étant adaptées au contexte de l'exploitation
 - Améliorer les performances de l'exploitation sur le long terme
 - Avoir un accompagnement individuel et personnalisé

- la définition d'une méthode de diagnostic agro-environnemental des exploitations agricoles adaptée aux contextes du bassin versant de la Briane.

Il s'agit plus d'adapter la méthode de diagnostic de l'ADASEA D'OC en y intégrant des besoins spécifiques à ce bassin versant. Ces besoins seront préalablement identifiés en concertation en fonction des problématiques et enjeux en présence.

- **Définition des exploitants à diagnostiquer: définition du panel**
Panel représentatif des exploitations du territoire (production, taille, localisation au sein du bassin versant...)
- **Rendez vous individuel**
- **Saisie des données / Analyse**
- **Restitution des données**

En lien avec le contexte COVID-19, une grosse incertitude demeure dans la manière de réaliser ces diagnostics. Dans l'idéal, il serait opportun de maintenir les RDV physiques sur les exploitations, mais rien n'est certain compte-tenu de l'évolution de la pandémie (situation à ce jour soit au 26/10/2020). Il y a en tout cas une forte volonté des membres du COPIL de maintenir des RDV physiques, quitte à retarder l'étude au besoin.

Mme SUDRES (SMBV2A) précise bien que les diagnostics ont certes vocation à mettre en exergue des pratiques à risques, mais également à faire valoir les pratiques vertueuses réalisées par les exploitants (exemple de la conservation des prairies et des zones humides par exemple).

M. GALTIER (Confédération paysanne) souhaite savoir sur quels critères les exploitations devant bénéficier de diagnostics seront retenues. Mme CHARLES et M. LAVERGNE précisent que c'est la typologie qui va guider les diagnostics avec le souhait de réaliser à minima un diagnostic pour chaque cas type d'exploitation. Ensuite, le choix des exploitations se fera au hasard en veillant toutefois à ce qu'il puisse y avoir un bon maillage territorial de l'ensemble des diagnostics.

M. SOULIÉ (élu CA12, JA12 et SMBV2A) propose que les responsables agricoles locaux puissent être facilitateurs préalablement à ces diagnostics afin de convaincre les exploitants concernés du bien fondé de ces derniers. Le SMBV2A et l'ADASEA D'Oc acceptent bien volontiers ce projet de coopération qui est totalement dans l'esprit du projet. Un listing des exploitations pressenties pour ces diagnostics sera donc transmis aux responsables agricoles locaux présents à la réunion de ce jour.

► **Action MAPPG-1 et 2 : travaux prévus dans le cadre de la déclinaison des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG)**

M. MIQUEL (technicien de rivière SMBV2A) mentionne qu'un premier chantier de mise en défens des berges et d'aménagement de points d'abreuvement est prévu sur la Brianelle (entre Flavin et la Vayssière). Le chantier initialement envisagé cette année a dû être reporté en lien avec l'attente de subventions. Il est rappelé que tous les propriétaires concernés ont donné leur accord de principe en vue de la réalisation de ces travaux qui interviendront en 2021. Ces travaux prévoyant également des plantations en berges, il a aussi été imaginé d'associer l'école de Flavin le moment voulu dans un objectif de sensibilisation du public scolaire.

M. CANCE (JA12) et M. SOULIÉ (élu CA12, JA12 et SMBV2A) souhaitent savoir qu'est-ce qui peut être entrepris pour prévenir les érosions de berges, notamment en lien avec les arrivées massives d'eau accentuées par l'imperméabilisation des sols et le réchauffement climatiques (épisodes cévenols). Mme SUDRES et M. MIQUEL (SMBV2A) mentionnent que les solutions sont à la fois globales (gestion de l'urbanisme et préservation des champs d'expansion de crues notamment) et locales (possibilité de prendre RDV avec le technicien de rivière en vue de conseils techniques et éventuelle programmation de travaux par la suite à rattacher au PPG).

► **Action MAPPG-4 : finalisation de l'inventaire des zones humides**

Le SMBV2A, associé à l'ADASEA d'OC (mission CATZH – cellule d'assistance technique aux zones humides), réalisent un inventaire des zones humides. Ce recensement a été fait sur le territoire de Rodez Agglomération alors qu'il était encore manquant sur une partie du bassin de la Briane (Flavin essentiellement). Avec l'aide de l'ADASEA D'OC (dans sa mission de CATZH), l'inventaire a été complété cet été. La phase de terrain est terminée et le traitement des données pour réalisation des cartographies est en cours. Un poster (avec identification des zones humides à l'échelle communale) sera notamment remis aux communes concernées. Il est bien précisé que cet inventaire n'a pas de portée réglementaire.

► **Action SA-2 : optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement**

Mme SUDRES (SMBV2A) évoque cette action ayant pour objectif d'assurer une assistance au suivi des stations et réseaux d'assainissement existants, notamment sur le bassin de la Briane où 3 stations d'épurations sont présentes (Flavin, Inières et Boutonnet). Ce suivi est notamment assuré par Aveyron Ingénierie ou Rodez agglomération (en fonction des collectivités gestionnaires).

Enfin, V. LAVERGNE (SMBV2A) mentionne qu'un premier bulletin de liaison qui portera le nom de « AGRI-AVEYRON-AMONT » sera édité d'ici la fin de l'année 2020. Ce dernier aura pour objectif d'informer le grand public et les exploitants agricoles sur les actions entreprises sur les 3 bassins concernés par des dynamiques espace rural (Briane, Olip et Serènes). Il est prévu d'éditer à minima 1 bulletin / an.

7 / Questions diverses

M. GALTIER (confédération paysanne) souhaite que soit explicité un peu plus précisément les éléments de dégradation de l'état écologique des cours d'eau à l'échelle du bassin de la Briane.

Mme SUDRES (SMBV2A) évoque que ce n'était volontairement pas l'objet de cette première réunion de COPIL de rentrer dans ces détails techniques étant précisé que la priorité était d'expliciter le projet dans sa globalité. Néanmoins, les informations suivantes peuvent être données à ce stade : les masses d'eau du bassin de la Briane sont impactées par 3 types de pressions majoritaires :

- Assainissement (avec potentiellement des transferts de phosphore issus de difficultés de dilution de la charge polluante résiduelle dans le cours d'eau en aval des rejets, notamment à l'étiage)
- Agricoles (avec potentiels transferts diffus)
- Hydromorphologiques (en lien avec les modifications opérées sur les cours d'eau et leurs bassins d'alimentation : imperméabilisation, drainages, busages, etc...)

De plus, les études actuellement en cours (typologie et diagnostic agro-environnementaux) devraient permettre de mieux comprendre l'origine des pressions dans l'objectif de les anticiper.

Mme ADNET (Agence de l'Eau) pense qu'il serait utile de présenter un état des lieux un peu plus précis lors de la prochaine réunion du COPIL Briane. C'est en effet important de partir d'un constat technique partagé avec l'ensemble des acteurs.

En conclusion, les différents participants sont remerciés et RDV leur est donné pour le 2^{ème} COPIL Briane qui devrait se tenir d'ici au printemps 2021.